

Service Police Municipale  
*Réf agent RH*

**OBJET : ARRETE TEMPORAIRE INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR PLACES DESIGNÉES RUE DE LA SABERNAUDE DU JEUDI 28 Août 2025 A 16H00 AU VENDREDI 29 Août 2025 A 23H59.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4

**Vu** le Code de la Route, articles R417-10 et R 325-12,

**Vu** l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules sur places désignées rue de la Sabernaude le Jeudi 28 Août 2025 à 16h00 et le vendredi 29 Août 2025 à 16h00 à 23h59.

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules, sera interdit sur places désignées rue de la Sabernaude sur places désignées du jeudi 28 Août 2025 à 16h00 au vendredi 4 juillet 2025 à 23h59 à l'occasion des « Terrasses d'été » à l'exception des véhicules de secours, des organisateurs.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major Responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la Police Municipale

Fait à SANNOIS le 11 Juin 2025

Pour le Maire et par délégation

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT

Publié le 17-06-2025.....

